



Conseil économique  
et social

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1996/24/Corr.1  
27 août 1996

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la lutte contre  
les mesures discriminatoires et  
de la protection des minorités  
Quarante-huitième session  
Point 15 de l'ordre du jour

FORMES CONTEMPORAINES D'ESCLAVAGE

Rapport du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage sur sa  
vingt et unième session

Président-Rapporteur : Mme Halima Embarek Warzazi

Rectificatif

Paragraphe 11

Insérer à la fin du paragraphe le texte suivant: Néanmoins, le Groupe de travail a tenu à exprimer sa gratitude au Gouvernement canadien pour sa réponse écrite quant aux motifs pour lesquels il n'avait pas ratifié la Convention de 1949. Le Canada a affirmé accorder la priorité aux questions de prostitution des enfants et de violence contre les femmes. Toutefois, les dispositions de la Convention de 1949 ne répondaient plus, selon le Gouvernement canadien, à la réalité des trafics de personnes alors que des instruments plus récents étaient en mesure de lutter plus efficacement contre ces pratiques.

Paragraphe 17

Insérer à la fin du paragraphe le texte suivant: Les membres du Groupe de travail ont également été saisis d'une brochure sur la mise en oeuvre du programme d'action soumise par le Gouvernement indien et intitulée Child labour/Challenge and response.